
Adresse des membres du tribunal du district de Douay (Nord)
félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance
du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal du district de Douay (Nord) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 331-332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0331_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

d'

[L'adminⁿ du départ^t de la Dordogne à la Conv.; Périgueux, 16 therm. II](1).

Législateurs,

Le lâche émule de Catilina n'est plus et ses lâches complices, au moment où ils annonçoient votre mort prochaine, ont cessé d'être. C'est à votre courage, à votre dévouement et à vos vertus que nous devons encore le salut de la patrie et le triomphe de la liberté. C'est dans vous, législateurs, qu'est notre espoir et notre force, c'est dans vos mains que nous renouvelons le serment de vivre libre ou mourir, de maintenir, au péril de nos vies, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous jurons haine implacable aux tyrans, aux dictateurs, et à tous ceux qui oseroient attenter à la majesté de la représentation nationale, centre unique de notre liberté, et pour laquelle nous sommes prêts à verser notre sang.

Législateurs, restés au poste que le Français vous a confié, jusqu'à ce que vous aurez terrassé tous ses ennemis. Voilà le vœu de nos cœurs, et le cri des sentiments qui nous animeront jusqu'à la mort.

DUMOULIN, LESPINASSE, SOULLIER LALANDE,
MOURNAND, LAUWINOTTE, BUIS (pour le se-
crét.-g^{al}).

e'

[Les admin^{ts} du départ^t de la Manche à la Conv.; Coutances, 15 therm. II](2).

Citoyens représentans, jamais la représentation nationale n'éprouve de dangers que le peuple français ne les partage. Nous avons trémi avec tous les bons citoyens de ce département, en apprenant le complot liberticide du nouveau Catilina qui avait cru pouvoir s'emparer de la révolution pour parvenir au pouvoir tyrannique. Par l'énergie que vous avez déployée, vous avez prouvé à la France qu'en renversant le trône de Capet, vous avez voué une haine éternelle à tout genre de despotisme.

Vous serez secondés par toute la force du peuple dont la massue est levée sur la tête de tous ceux qui oseront abuser de sa confiance pour l'égarer. C'est en vain que la voix de perfides magistrats appelle les citoyens de Paris à protéger leurs forfaits. Le peuple se porte autour de la Convention, jure d'en maintenir les décrets et se montre toujours digne des journées des 10 août et 31 mai.

La patrie est encore une fois sauvée : vous avez acquis de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple français; restez à votre poste, jusqu'à ce que tous les conspirateurs, tous les

traîtres et tous les ennemis de la République soient anéantis.

ROBINE, CLEMENT (présid.), DELALANDE, G. GAUVAIN, REGNAUD, NICOLE (secrét.-g^{al})
[et une signature illisible].

f'

[Le tribunal du distr. de Vézélise (1) à la Conv.; Vézélise, 15 therm. II](2).

Citoyens représentants,

Tout en frémissant d'horreur contre les traîtres et les nouveaux tyrans, nous rendons grâces à votre vigilance (*sic*), à la force à l'énergie que vous avez déployés dans la découverte d'une trame, d'autant mieux ourdie que le crime avait l'apparence du plus pur patriotisme. Grâce soient aussi rendues aux braves Parisiens qui vous ont servi de rempart. La patrie est encore une fois sauvée. Les chefs sont tombés sous la hache nationale et votre surveillance ne tardera pas d'anéantir toutes les ramifications de cet horrible complot.

Ne cessez, citoyens représentants, d'exterminer les ennemis du dehors et du dedans.

Nos frères de Paris, ces vrais amis de la liberté et de l'égalité, reconnaissent en vous un dépôt sacré dont ils doivent compte à la République entière. Ils ne cesseront de couvrir de leurs corps la représentation nationale. Toute la France est debout; vous avez sa confiance; elle veut la République une et indivisible, fondée sur la liberté et l'égalité; elle périra plutôt que de souffrir qu'il y soit porté la moindre atteinte; nous l'avons juré, et nous serons fidèles à nos serments.

LACHASLE, COLLIN, JOLY, J.H. FÉLIX, O. CHANPOU-
TOR (?) (comm^{re} nat.), E.A. MUYEAU.
Par le tribunal : C. BON [greffier].

g'

[Les membres composant le tribunal du distr. de Douay (3) à la Conv.; Douai, 17 therm. II](4).

Représentans du peuple français,

Une nouvelle trame ourdie contre la liberté du peuple français, aussi horrible que les monstres qui l'ont enfantée, alloit éclater. Une sage prévoyance vous l'a fait découvrir; et votre fermeté l'a étouffée. Vous les avez foudroyés ces monstres qui aiguisoient les poignards, et ces scélérats qui se dispoient à en armer leurs mains parricides. Grâce vous soient rendues, représentans dignes du plus grand des peuples ! Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Périront les traîtres et les lâches conspirateurs ! Périront tous les assassins de la liberté ! Et la République ne sera désormais composée

(1) Meurthe.

(2) C 313, pl. 1245, p. 12. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(3) Nord.

(4) C 313, pl. 1245, p. 4. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n° 683.

(1) C 313, pl. 1245, p. 15. Mentionné par J. Paris, n° 586; Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 313, pl. 1245, p. 2. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

que d'un peuple de frères, réunis autour des fondateurs de la liberté, comme des enfans autour de leur père.

Nous avons juré l'unité et l'indivisibilité de cette République, la première du monde; nous avons juré, comme nos braves frères de Paris, de nous rallier sans cesse au centre commun, à la Convention nationale; nous venons de réitérer les sermens sacrés, avec les vrais sans-culottes de Douai, réunis autour de l'arbre de la liberté; ils seront gravés dans nos cœurs jusqu'à la mort.

H. FAUVEL, BOILEU, CASTILLE, DONDEAU (*comm^{re} nat.*), DEWENNE.

h'

[*Le tribunal criminel du départ^l des Vosges à la Conv.; Mirecourt, 16 therm. II*](1).

Représentans du peuple,

Un nouveau Catilina méditait la perte de la République; une profonde hypocrisie nourrissait son crime, et c'est pour ainsi dire au nom de la vertu qu'il cherchait à égorger sa patrie.

Grâces mille fois soient rendues à votre surveillance et à votre courage! Le plus dangereux des traîtres a été découvert et déjà il est précipité dans le néant avec tous ceux qui devaient partager avec lui l'horreur de la conjuration. Jamais, non jamais, l'explosion de la foudre nationale ne fut plus prompte ni plus majestueuse: c'est ainsi que la liberté exprime sa colère et son courage, quand elle rompt tout-à-coup les digues qui la comprimaient.

Et vous, conspirateurs de tous les partis, qui, dans vos projets insensés et barbares, avez conçu le fol espoir d'anéantir la République, fixez un instant vos regards sur les monstres que la vengeance nationale vient de frapper. Hier ils étaient menaçans, la terreur les précédait, les accompagnait; aujourd'hui les vers rongent leurs cadavres.

Vivent la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, périssent tous les tirans.

DIEUDONNÉ, DROUOT, MALTRIS, JEANDIDIER, FOURNIER (*accus^r public*).

i'

[*Les membres composant le c. de surv. de la comm. de Vesoul*(2) à la Conv.; Vesoul, 15 therm. II](3).

Citoyens législateurs,

Un monstre que l'enfer enfante dans sa fureur, longtemps caché sous le masque trompeur de patriote vertueux, a voulu nous faire perdre en un instant cinq années de révolution employées à conquérir la liberté, mais, grâce soient rendues à votre généreux dévouement, à

votre union, à votre courage, les mesures rigoureuses que vous avez employé ont déjoué le complot le plus infernal; le tyran et grand nombre de ses complices ont déjà purgé le sol de la liberté.

Mais, s'il en est encore de ces ennemis du peuple qui, sous les dehors d'amis de la patrie, cachent encore le poison de la tyrannie que les despotes coalisés cherchent à répandre, il faut les démasquer, il faut qu'ils périssent. Vous voulez sauver la liberté, hé bien il ne suffit pas de faire tomber la tête des conspirateurs, il faut que tous leurs complices subissent le même sort, il faut épouvanter le criminel audacieux qui oseroit attoucher à l'arche sainte de notre constitution.

Pour nous, citoyens représentans, déjà mille fois nous avons juré de mourir pour maintenir notre liberté; nous le renouvelons entre vos mains, ce serment sacré, et nous jurons encore de n'écouter jamais d'autres intérêts que ceux du peuple et de n'avoir d'autres ralliements que la Convention nationale. Vive la République! Vive la Convention!

DOMICELLY (*présid.*), PICQUET, PETIT, GUILLEREY [et une signature illisible].

j'

[*Les membres du c. de surveillance de la comm. de Brest*(1) à la Conv.; Brest, 14 therm. II](2).

Citoyens représentans,

Haine éternelle et profonde à tous les tyrans, à toutes les tyrannies, attachement et fidélité aux principes sacrés de l'égalité, de la justice et de la liberté! Guerre à mort aux traîtres, aux conspirateurs, aux perfides corrupteurs de la morale!... Nous sommes frères, nous sommes républicains; nous ne les violerons jamais, et nous venons de les répéter avec transport, en présence du c[itoyen] Prieur de la Marne.

Encore une fois, vous avez sauvé la patrie; vous avez frappé les ambitieux, les hypocrites, les Cromwel; vous avez déployé le courage de la vertu, tandis que les conspirateurs montraient la férocité du crime et du désespoir. Les perfides! Comme ils nous avoient trompé!...

Ils ne sont plus; leurs noms seront désormais répétés avec horreur. Citoyens, nous applaudissons à vos efforts, à vos succès: continuez, anéantissez les factions, et bientôt nous n'aurons plus à vaincre que des esclaves et des rois.

J. BAROUX, MOREAU, CASQUIER, MACON, Félix NOUVEL, MORIERS, BRANDIN, LE BARR fils, DESSIERIER j^e, JAMES, LE GALL, LE FOURNIER, V. VIEL, LESUEUR.

(1) C 313, pl. 1245, p. 22. Mentionné par *J. Fr.*, n° 683.

(2) Haute-Saône.

(3) C 313, pl. 1245, p. 28.

(1) Finistère.

(2) C 313, pl. 1245, p. 20. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l); *J. Paris*, n° 586.